



Paris, le 14 septembre 2022

**Signature d'une Convention de partenariat entre
la Médiation Nationale du Crédit de la Banque de France
et le Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce**

Le 14 septembre 2022, la Médiation Nationale du Crédit de la Banque de France et le Conseil National des Greffiers des Tribunaux de Commerce ont signé une Convention de partenariat pour renforcer leur soutien aux entreprises.

En réponse à la crise du Covid-19 et aux conséquences du conflit en Ukraine, qui affectent la situation économique des entreprises françaises, la mobilisation de tous était une nécessité.

Déjà engagés ensemble dans le cadre du plan d'action sur l'accompagnement des entreprises en sortie de crise, la Médiation Nationale du Crédit de la Banque de France et le Conseil National des Greffiers des Tribunaux de Commerce (CNGTC) ont donc décidé de réaffirmer leur partenariat. Celui-ci a pour objet de faciliter l'accompagnement des entrepreneurs en recherche de solutions.

La Médiation Nationale du Crédit et le CNGTC mèneront donc une action conjointe pour informer davantage les dirigeants d'entreprises qui en ont besoin. Un travail de promotion des données sur l'entrepreneuriat sera également mis en œuvre, à partir des chiffres complémentaires de leur observatoire statistique respectif.

*

Frédéric Visnovsky, médiateur national du crédit indique : « *La signature de partenariats avec des acteurs du traitement des difficultés des entreprises constitue une priorité pour la Médiation Nationale du Crédit afin de renforcer les outils d'accompagnement des entreprises par la Banque de France.* »

Thomas Denfer, président du Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce précise : « *Cette mobilisation était nécessaire pour aider les entreprises à surmonter leurs difficultés. Elle prendra notamment la forme d'une mission commune de communication sur les possibilités de*

se faire accompagner lorsqu'il existe des problématiques de financement pour son activité. Nous sommes là pour eux. À nous de leur faire savoir, ensemble avec Médiation Nationale du Crédit de la Banque de France. »

À propos de la Médiation du crédit : La Médiation du crédit est adossée à la Banque de France ; elle est conduite sur tout le territoire, dans le respect des règles de confidentialité et du secret bancaire, par 105 Médiateurs du crédit qui sont les directeurs de la Banque de France en métropole et les directeurs des instituts d'émission en Outre-mer. Sa mission est de ne laisser aucune entreprise seule face à ses difficultés de financement avec une banque ou un assureur crédit. <https://mediateur-credit.banque-france.fr>

À propos du Conseil National des Greffiers des Tribunaux de Commerce (CNGTC) : Le CNGTC est une institution placée sous la tutelle du ministère de la Justice qui a pour mission de représenter, auprès des pouvoirs publics, les greffiers de tribunaux de commerce répartis dans 141 greffes (134 en Métropole et 7 en outre-mer) et de défendre les intérêts collectifs de la profession.

Le CNGTC exerce également une mission de contrôle de la profession à travers notamment les inspections des greffes. Il est en charge de la formation initiale et continue des greffiers et de leurs salariés. Le CNGTC assure une mission d'information tant à l'égard de la profession que du public <https://www.cngtc.fr/fr/>